

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 Avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	148 610 474,162	135 071 157,720
Obligations et valeurs assimilées		139 847 279,200	131 684 982,000
Titres OPCVM		8 763 194,962	3 386 175,720
Placements monétaires et disponibilités		14 945 004,790	30 096 219,402
Placements monétaires		-	16 230 351,686
Disponibilités		14 945 004,790	13 865 867,716
Créances d'exploitation	5	2 391,340	2 391,340
TOTAL ACTIF		163 557 870,292	165 169 768,462
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	216 625,433	218 529,214
Autres créditeurs divers	7	952 190,570	1 119 974,450
TOTAL PASSIF		1 168 816,003	1 338 503,664
ACTIF NET			
Capital	8	152 275 333,295	153 946 255,928
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	138,666
Sommes distribuables de l'exercice		10 113 720,994	9 884 870,204
ACTIF NET		162 389 054,289	163 831 264,798
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		163 557 870,292	165 169 768,462

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2023</i>	<i>Année</i> <i>2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	10 036 559,427	8 334 382,722
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 741 273,423	8 039 558,962
Revenus des titres OPCVM		295 286,004	294 823,760
Revenus des placements monétaires	10	834 195,661	2 058 262,798
Revenus des prises en pension	11	829 589,936	1 082 534,294
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 700 345,024	11 475 179,814
Charges de gestion des placements	12	(834 756,520)	(856 473,315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 865 588,504	10 618 706,499
Autres charges	13	(249 184,111)	(300 063,045)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 616 404,393	10 318 643,454
Régularisation du résultat d'exploitation		(502 683,399)	(433 773,250)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 113 720,994	9 884 870,204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		502 683,399	433 773,250
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4	261 112,911	(310 910,986)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4	-	543 537,646
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 877 517,304	10 551 270,114

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2023	<i>Année</i> 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>10 877 517,304</u>	<u>10 551 270,114</u>
Résultat d'exploitation	10 616 404,393	10 318 643,454
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	261 112,911	(310 910,986)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	543 537,646
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(8 805 376,140)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(12 319 727,813)</u>	<u>2 280 570,355</u>
Souscriptions		
- Capital	119 235 053,565	185 753 657,295
- Régularisation des sommes non distribuables	7 699 608,557	119 384,843
- Régularisation des sommes distribuables	5 380 326,763	4 826 080,734
Rachats		
- Capital	(130 329 596,805)	(183 015 761,221)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 422 109,731)	(142 974,931)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 883 010,162)	(5 259 816,365)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 442 210,509)</u>	<u>4 026 464,329</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	163 831 264,798	159 804 800,469
En fin de l'exercice	162 389 054,289	163 831 264,798
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	1 490 936	1 464 384
En fin de l'exercice	1 383 488	1 490 936
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>117,376</u>	<u>109,884</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,82%</u>	<u>6,20%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 148.610.474,162 et se détaille ainsi :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		134 470 150,000	139 847 279,200	86,12%
	Obligations de sociétés		63 970 150,000	66 573 903,200	41,00%
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	66 200,000	66 920,000	0,04%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	132 900,000	136 044,000	0,08%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	4 200 000,000	4 472 720,000	2,75%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 056 744,000	0,65%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	800 000,000	845 824,000	0,52%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	1 000 000,000	1 013 616,000	0,62%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 200 000,000	1 276 512,000	0,79%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	40 000,000	40 531,200	0,02%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	100 000,000	105 300,000	0,06%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	140 000,000	140 924,000	0,09%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	200 000,000	203 468,000	0,13%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	3 200 000,000	3 253 152,000	2,00%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	5 000 000,000	5 357 880,000	3,30%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	3 000 000,000	3 054 024,000	1,88%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	100 000,000	105 216,000	0,06%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	140 000,000	146 641,600	0,09%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	280 000,000	282 195,200	0,17%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	1 680 000,000	1 717 094,400	1,06%
TN0214774141	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	2 000 000,000	2 034 144,000	1,25%
TN0001900836	BH 2009	20 000	306 000,000	327 344,000	0,20%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	100 000,000	106 144,000	0,07%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 200,000	68 304,000	0,04%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	240 000,000	260 601,600	0,16%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	66 450,000	70 370,000	0,04%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	400 000,000	423 512,000	0,26%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	50 000,000	54 070,000	0,03%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	150 000,000	162 552,000	0,10%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	600 000,000	633 012,000	0,39%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 200 000,000	1 290 576,000	0,79%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 200 000,000	1 265 904,000	0,78%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	900 000,000	912 144,000	0,56%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	1 600 000,000	1 624 480,000	1,00%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000,000	2 643 540,000	1,63%
TN02145214757	TLF 2023-2 TF	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,62%

TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	132 400,000	135 072,000	0,08%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	200 000,000	209 280,000	0,13%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	200 000,000	201 512,000	0,12%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	280 000,000	296 643,200	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 176 640,000	7,50%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 253 392,000	3,85%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	8 000 000,000	8 534 560,000	5,26%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	2 500 000,000	2 615 300,000	1,61%
	Emprunt national		70 500 000,000	73 273 376,000	45,12%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 350 080,000	6,37%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 062 168,000	19,13%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	21 112 800,000	13,00%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 1TR 2023 CAT B	5 000	500 000,000	533 768,000	0,33%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000,000	10 214 560,000	6,29%
	Titre OPCVM		8 460 931,159	8 763 194,962	5,40%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	111 781,450	0,07%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV LEPARGNE OBLIGATAIRE	27 203	3 715 848,191	3 959 995,116	2,44%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	43 514	4 657 969,216	4 691 418,396	2,89%
	Total		142 931 081,159	148 610 474,162	91,52%
	Total par rapport au total des actifs			90,86%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus nets</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>s</u>
Soldes au 31 décembre 2022	129 926 024,828	5 100 222,764	44 910,128	135 071 157,720	-
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	17 000 000,000			17 000 000,000	
Emprunt national	500 000,000			500 000,000	
Titres OPCVM	5 115 906,331			5 115 906,331	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(9 610 850,000)			(9 610 850,000)	-
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			261 112,911	261 112,911	
* Variations des intérêts courus		273 147,200		273 147,200	
Soldes au 31 décembre 2023	142 931 081,159	5 373 369,964	306 023,039	148 610 474,162	-

Note 5 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2023 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 216.625,433 contre D : 218.529,214 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	206 625,433	208 529,214
Dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	<u>216 625,433</u>	<u>218 529,214</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 952.190,570 contre D : 1.119.974,450 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	13 803,058	13 991,701
Dividendes à payer	883 175,942	1 055 296,219
Commissaire aux comptes	35 736,902	32 670,227
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	14 644,311	14 990,176
Retenue à la source	105,287	83,054
TCL	2 066,164	2 119,544
Produit perçu d'avance	1 835,377	-
Total	<u>952 190,570</u>	<u>1 119 974,450</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	153 946 255,928
Nombre de titres	1 490 936
Nombre d'actionnaires	1 192

Souscriptions réalisées

Montant	119 235 053,565
Nombre de titres émis	1 154 763
Nombre d'actionnaires nouveaux	147

Rachats effectués

Montant	(130 329 596,805)
Nombre de titres rachetés	(1 262 211)
Nombre d'actionnaires sortants	(232)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	261 112,911
Régularisation des sommes non distribuables	(10 113,512)
Résultat incorporé à la VL (A)	9 885 008,870
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(712 387,662)

Capital au 31-12-2023

Montant	152 275 333,295
Nombre de titres	1 383 488
Nombre d'actionnaires	1 107

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2023.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 10.036.559,427 , contre D : 8.334.382,722 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations</u>	<u>4 703 049,423</u>	<u>7 995 213,518</u>
- - Intérêts	4 703 049,423	7 995 213,518
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>5 038 224,000</u>	<u>44 345,444</u>
- - Intérêts des BTA , emprunt national	5 038 224,000	44 345,444
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>295 286,004</u>	<u>294 823,760</u>
- - Dividendes	295 286,004	- 294 823,760
TOTAL	10 036 559,427	8 334 382,722

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 834.195,661, contre D : 2.058.262,798 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	834 195,661	1 149 936,205
Intérêts des certificats de dépôts	-	908 326,593
TOTAL	834 195,661	2 058 262,798

Note 11 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	829 589,936	1 082 534,294
TOTAL	829 589,936	1 082 534,294

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 834.756,520, contre D : 856.473,315 au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	824 756,520	846 473,315
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	834 756,520	856 473,315

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 249.184,111, contre D : 300.063,045 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Redevance du CMF	164 946,617	223 343,301
Commissaire aux comptes	43 533,902	36 152,279
Rémunération Président du Conseil	6 222,260	4 235,294
Jetons de présence	9 000,000	10 800,000
TCL	22 650,010	22 319,144
Autres	2 831,322	3 213,027
TOTAL	249 184,111	300 063,045

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	8,457	7,697	6,065	3,926	5,740
Charges de gestion des placements	(0,603)	(0,574)	(0,494)	(0,315)	(0,438)
Revenus net des placements	7,854	7,122	5,571	3,611	5,302
Autres charges	(0,180)	(0,201)	(0,140)	(0,105)	(0,156)
Résultat d'exploitation (1)	7,674	6,921	5,430	3,505	5,146
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,363)	(0,291)	0,582	2,837	1,461
Sommes distribuables de l'exercice	7,310	6,630	6,012	6,342	6,607
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,189	(0,209)	0,120	0,145	0,026
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	0,365	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,189	0,156	0,125	0,145	0,026
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,862	7,077	5,555	3,651	5,172
Résultat non distribuable de l'exercice	0,189	0,156	0,125	0,145	0,026
Régularisation du résultat non distribuable	(0,007)	(0,016)	0,010	0,143	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,181	0,140	0,134	0,288	0,033
Distribution de dividende	-	6,013	6,342	6,607	5,496
Valeur liquidative	117,376	109,884	109,128	109,323	109,300
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,53%	0,52%	0,45%	0,29%	0,40%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,18%	0,13%	0,10%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,43%	6,05%	5,50%	5,80%	6,08%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 163.557.870, un actif net de D : 162.389.054 et un bénéfice de D : 10.877.517.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 90,86% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,14% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,40% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 1^{er} Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 06 Mai 2022 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration réunie le 29 mars 2013 a fixé sa rémunération mensuelle nette à D :300 et le Conseil d'Administration réuni le 14 mars 2023 l'a porté à D : 500 à compter du 1^{er} mars 2023.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2023, à D : 6.222.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 1^{er} Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH